

Déces d'un père héritier absent

Par maxchat8659, le 13/08/2011 à 14:06

Bonjour,

Je n'ai pas eu de contact avec mon père depuis l'age de 12 ans(j'en ai 40). Il est décédé hier soir.

Je souhaite ne m'occuper de rien compte tenu de l'absence de rapport entre lui et moi.

Je ne sais pas si il a des dettes ou s'il a prévu qqchose pour ses obsèques.

Qu'est ce que je risque?

Par mimi493, le 13/08/2011 à 14:10

Vous risquez que les créanciers viennent taper à la porte et que la commune fasse jouer votre obligation alimentaire pour participer aux frais d'obsèques.

Commencez par renoncer à sa succession au greffe du TGI dont dépend la succession. Si vous avez des enfants, ils doivent faire de même. Si ces enfants sont mineurs, alors là il faut l'autorisation du juge des tutelles et l'inventaire de la succession donc mieux vaut, pour vous, ne pas renoncer tout de suite, faire faire l'inventaire de la succession et aviser (si vous avez des enfants mineurs, vous DEVEZ vous en occuper)